

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2008)
Heft: 2

Artikel: "Dans l'organisation des Forces Terrestres"
Autor: Leuenberger, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346839>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Une batterie de M-109 amunitionne afin d'appuyer l'action mécanisée.

tendue des formations blindées, ce dernier continue à être combattu par l'artillerie depuis ses zones de positions.

Un obstacle empêchant la progression des chars, une section de sapeurs est engagée, composée de quatre M-113, d'un char poseur de pont et/ou d'un char du génie. Sous la protection des premiers, le char du génie aménage le franchissement établi en un temps record. Les sapeurs débarqués servent à la protection rapprochée du franchissement et dirigent les chars au travers de celui-ci. Durant le temps nécessaire aux travaux de franchissement, l'action est couverte par les chars, les chars de grenadiers et par l'artillerie dans la profondeur.

Cette présentation de deux heures a montré, d'une part, la complexité des opérations interarmes. Elle a d'autre part démontré la compétence et le savoir-faire des cadres professionnels dans la conception et la direction d'un tel exercice et le niveau d'instruction des soldats de milice dans leur 16^e semaine d'Ecole de recrues. L'objectif fixé en 2003 de pouvoir réaliser à partir de 2008 des exercices de mobilité et de tir à grande échelle est donc en bonne voie d'être réalisé.

A+V



Le franchissement est couvert par les chars de combat et les chars de grenadiers.

Brigadier Jean-Pierre Leuenberger
Cdt FOAP bl/art

Dans l'organisation des Forces Terrestres (FT), les formations d'applications sont directement subordonnées au commandant des Forces Terrestres. Ainsi, avec cette structure et son rôle de « *Force Provider* » les FT préparent et mettent à disposition les forces nécessaires pour réaliser un éventuel engagement.

En tant que commandant de la formation d'application des blindés et de l'artillerie, je dirige sept subordonnés directs. La formation d'application des blindés et de l'artillerie comprend 4 écoles, 1 centres d'instruction par arme et le commandement de la place d'armes de Thoun.

Dans la cadre des trois missions principales de l'Armée, soit :

- La contribution aux opérations internationales de soutien à la paix et de gestion des crises ;
- Les engagements de sûreté sectorielles et de défense ;
- Les engagements subsidiaires destinés à prévenir et à maîtriser les dangers existentiels.

Mon mandat en matière d'instruction est clairement orientée sur le type d'opérations « Défense ».

La formation d'application des blindés et de l'artillerie assure, au profit des Forces terrestres, l'instruction de base des forces de défense qui se composent principalement de troupes blindées et de troupes d'artillerie. Dans ce contexte, la formation d'application des blindés et de l'artillerie garantit la compétence fondamentale pour les trois tâches suivantes de l'éventail des missions soit : l'attaque, le combat retardateur et la défense.

Dans le cadre du mandat politique en trois parties, l'Armée occupe une position de monopole dans le domaine de la Défense. Seule l'Armée dispose du savoir-faire, des moyens et des systèmes nécessaires dans ce domaine pour fournir les prestations attendues pour ce type d'engagement.

J.P. L.

